



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7460<sup>e</sup>** séance

Mercredi 10 juin 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ibrahim . . . . .	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gimolieca
	Chili . . . . .	M. Olgúin Cigarroa
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Espagne . . . . .	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Bertoux
	Jordanie . . . . .	M. Hmoud
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Rycroft
	Tchad . . . . .	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Suárez Moreno

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/378, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

**M. Mulet** : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil. Comme vous venez de l'indiquer, l'objet de la séance de ce matin porte sur la situation au Darfour et sur le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2015/378), transmis aux membres du Conseil de sécurité le 26 mai. À ce propos, mon intervention sera essentiellement axée sur deux points. D'abord, je ferai quelques observations générales sur la situation au Darfour et sur les activités de la MINUAD, ensuite je m'appesantirai sur le processus d'élaboration d'une stratégie de retrait pour la MINUAD et les recommandations y relatives qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le rapport dont est saisi le Conseil analyse une situation extrêmement grave sur le plan de la sécurité, y compris le fait qu'il reste nécessaire d'apporter une aide humanitaire substantielle au Darfour et que le processus de paix n'évolue guère. Il décrit en outre une augmentation profondément préoccupante du nombre

d'attaques violentes menées par des assaillants armés contre la MINUAD et le personnel humanitaire. Le plus inquiétant c'est l'impact dévastateur que les conditions de sécurité a sur les civils innocents, et les obstacles découlant de la violence qui entravent leur protection et les opérations humanitaires.

La deuxième phase de l'offensive militaire gouvernementale, appelée opération « Été décisif », a entraîné le déplacement d'un plus grand nombre de personnes. Les organisations humanitaires estiment qu'au moins 78 000 personnes ont été déplacées par le conflit au Darfour rien que cette année. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a reçu des informations faisant état du déplacement de 130 000 autres personnes à l'intérieur du pays, mais il n'a pas encore pu vérifier ce chiffre. La plupart des personnes qui auraient été déplacées se trouveraient dans la région du djebel Mara, où se déroulent les combats les plus violents et où les partenaires humanitaires n'ont généralement pas accès. Des informations faisant état d'attaques aveugles contre des civils ainsi que d'autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont aussi très préoccupantes.

En outre, des conflits intercommunautaires donnant lieu à des flambées de violence périodiques ont éclaté cette année. Au-delà des conflits sur les ressources, l'effet déstabilisateur des tensions politiques plus vastes et des nombreux groupes et milices paramilitaires, la prolifération des armes légères et la réaction des autorités locales face à l'insécurité sont tous des facteurs qui ont contribué à aggraver la situation. La criminalité est aussi une source majeure d'insécurité, plusieurs personnes armées profitant de l'absence relative des forces de sécurité dans la plupart des régions pour s'attaquer à des civils. Cette détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions du Darfour continue d'avoir un fort impact sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de la MINUAD.

Malgré une situation opérationnelle difficile, marquée entre autres par des restrictions à la liberté de circulation et d'autres obstacles imposés par les parties belligérantes, la MINUAD reste déterminée à mettre en œuvre ses trois priorités stratégiques.

Dans le cadre de la poursuite de la réalisation de l'examen stratégique, le Secrétariat de l'ONU continue d'œuvrer avec les responsables de la Mission, l'Union africaine et ses autres partenaires pour faire en sorte que les soldats de la paix au Darfour soient en mesure de

s'acquitter de leur mandat avec efficacité et efficience. La réaction appropriée qu'ont eue les unités faisant l'objet d'attaques et l'esprit d'initiative manifesté en matière de protection des déplacés montrent bien que l'amélioration s'est poursuivie grâce au changement des mentalités qui s'imposait, à la poigne dont il a été fait montre et à un meilleur entraînement.

S'agissant de la composante civile, l'accent a continué de porter sur la rationalisation des effectifs, ainsi que sur le processus de transfert à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan de certaines tâches confiées à la MINUAD. Une analyse a été faite pour recenser les tâches pouvant être entreprises par la MINUAD, celles pouvant être menées conjointement avec l'équipe de pays et celles où cette dernière aurait un avantage relatif. Le plan opérationnel en vue de la mise en œuvre de ce processus est élaboré conjointement par la MINUAD et l'équipe de pays, sera fondé sur des critères précis et devra tenir compte de certaines conditions préalables, y compris la mobilisation de ressources financières suffisantes et l'appui nécessaire du Gouvernement soudanais.

Quant aux résultats obtenus par la MINUAD, je cantonnerai mes observations à la protection des civils, qui a fait l'objet d'une attention et d'efforts soutenus de la part de la Mission ces derniers mois.

La MINUAD continue de s'acquitter avec efficacité de son mandat de protection des civils, qu'il s'agisse de protection physique, d'appui logistique et de protection des opérations humanitaires, de promotion d'un environnement protecteur ou de médiation dans les conflits locaux. Dans ce contexte, la Mission a révisé sa stratégie de protection des civils, laquelle est en cours d'application par les composantes concernées.

Au cours de la période considérée, les réalisations les plus importantes ont concerné la création de zones de protection au sein des bases d'opérations ou dans leurs environs, ainsi que le fait que les soldats de la paix ont repoussé ou prévenu des attaques visant des civils, déployé des patrouilles renforcées dans les villages touchés et escorté des missions humanitaires durant des affrontements intercommunautaires. Des comités de protection réunissant des déplacés ont également été constitués de manière à coordonner les activités de protection pertinentes, en collaboration avec les agents humanitaires.

J'en viens maintenant à la question de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD. En

février 2015, un groupe de travail conjoint a été créé entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais pour répondre à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2173 (2014), concernant l'élaboration d'une stratégie de désengagement de la MINUAD, ainsi qu'aux préoccupations précises soulevées par le Gouvernement soudanais à cet égard. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, au terme d'une visite de terrain et de deux cycles de discussions, le groupe de travail n'a pas encore abouti à une conclusion et les consultations reprendront dans les prochaines semaines. Toutefois, pendant ces réunions, l'équipe Union africaine-ONU a envisagé l'idée d'une approche double avec le Gouvernement.

Premièrement, le projet de stratégie de sortie de la MINUAD est fonction de la réalisation des objectifs de la MINUAD, comme l'a approuvé le Conseil de sécurité l'an dernier, et part du principe qu'une solution politique au conflit sera trouvée, sur la base de pourparlers directs entre les parties, en commençant par la cessation des hostilités.

La proposition de stratégie de sortie repose également sur le retrait progressif en plusieurs phases de la MINUAD du Darfour occidental, où l'on n'a observé ni activité d'envergure de la part des groupes armés ni combats intercommunautaires ces deux dernières années. La réduction progressive de la présence de la MINUAD au Darfour occidental s'accompagnerait d'un transfert graduel de ses tâches au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies, au fur et à mesure que les autorités nationales instaurent les conditions nécessaires à la consolidation de la sécurité dans l'État. Cette approche refléterait les efforts déployés par la MINUAD pour se concentrer sur ses trois priorités stratégiques tout en faisant preuve de toujours plus de souplesse et d'efficacité grâce à la réduction de ses effectifs. Dans ce cadre, la MINUAD fermerait également trois autres bases d'opérations dans le Darfour septentrional et le Darfour méridional, lesquelles, selon les résultats d'une récente étude sur les capacités militaires, se trouvent dans des régions où il n'est actuellement pas nécessaire que la Mission soit présente.

*(l'orateur reprend en français)*

Je voudrais pour conclure faire une dernière remarque. La résolution du conflit du Darfour nécessite plus que jamais les efforts conjoints du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et de l'ensemble de la communauté internationale en vue d'amener les

parties belligérantes à comprendre qu'il ne saurait y avoir une solution militaire. La souffrance qu'endurent les populations du Darfour n'a que trop duré et doit cesser immédiatement.

En dépit des progrès encourageants enregistrés dans les négociations au cours de l'année 2014, la perspective d'une sortie définitive de crise semble être un vœu pieux dans le contexte actuel. La relance des négociations directes et du dialogue national doit demeurer la priorité.

Tout en réitérant notre gratitude aux autorités soudanaises pour les efforts fournis en vue d'une meilleure coopération avec la MINUAD, je voudrais insister sur le fait que les Nations Unies et l'Union africaine n'ont pas d'autres objectifs que le bien-être de la population, la fin des violences et une sortie de crise négociée afin que soit amorcé un développement harmonieux du Darfour et, partant, de l'ensemble du Soudan. Nous savons que le Gouvernement de la République du Soudan partage aussi cet objectif. C'est pourquoi l'élaboration d'une stratégie de retrait pour la MINUAD doit être liée aux résultats obtenus par rapport à cet objectif et à l'amélioration concrète de la situation sur le terrain.

Lorsque nos efforts dans ce sens auront porté leurs fruits, lorsque la population sera libérée de la peur et de ces violences, alors il sera temps de nous désengager. En attendant, nous devons continuer la coopération sur la base d'une confiance mutuelle. C'est pourquoi, en commun accord avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Secrétariat de l'ONU souhaiterait que le mandat de la MINUAD soit prolongé pour une année supplémentaire, jusqu'au mois de juin 2016.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Hassan** (Soudan) (*parle en arabe*) : En vérité, j'avais préparé une déclaration positive et optimiste, car tel était l'esprit qui m'animait en venant au Conseil. Mais avant d'entamer la lecture de ma déclaration, je me vois dans l'obligation de commenter la première partie de l'exposé de M. Mulet sur la situation au Darfour au cours de la période considérée par le rapport du Secrétaire général (S/2015/378).

M. Mulet a déclaré que la situation était très dangereuse. Il s'agit là d'une représentation inexacte de

la réalité. La détérioration de la situation et du nombre de déplacés à cause des violences tribales est présenté comme découlant des violences. Mais ce qui s'est passé, c'est qu'un groupe armé a franchi les frontières d'un État et s'est ingéré dans les affaires d'un autre, et M. Mulet, plutôt que d'attirer l'attention du Conseil de sécurité et de parler d'une atteinte à la souveraineté d'un pays, s'est contenté d'évoquer les conséquences de cet incident, auquel nous avons dû répondre.

S'agissant des violences, je reconnais qu'il y a des violences tribales au Darfour, qui remontent à très longtemps en raison de la présence et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre dans cette zone. C'est une histoire aussi vieille que l'histoire du Darfour. Les premiers cas de violences tribales, auxquels font référence le Secrétaire général dans son rapport et M. Mulet, opposaient les tribus des Maalia et des Rezeigat et remontent à 1952, alors que nous étions toujours sous la domination coloniale britannique. Ces violences se sont produites dans la même localité, à Abou Karinka. Il est vrai que tout récemment, des violences tribales ont provoqué des déplacements de populations, mais le Gouvernement est intervenu et a pu contenir la situation, et il ne faut pas confondre les violences tribales et leurs incidences et ce dont nous parlons ici aujourd'hui. Ce n'est pas comme s'il y avait un conflit ouvert entre les mouvements rebelles et le Gouvernement soudanais. Cette situation a été maîtrisée. Il ne reste que quelques poches d'instabilité dans certaines régions. Il est bien connu que ces groupes sont actifs dans certaines régions.

M. Mulet a également évoqué l'opération Été décisif, en disant qu'elle était déstabilisante pour la sécurité. Il s'agit également d'une déformation des faits. Par trois fois, en décembre 2013 et en janvier et février 2014, nous avons été obligés, face aux activités intenses de mouvements rebelles restés au Darfour, qui avaient lancé sept offensives, de réagir, par l'entremise des Forces d'appui rapide, dans le cadre de l'opération Été décisif. Nous n'avons lancé cette opération que pour faire face aux offensives des groupes armés. Et ce sont là, purement et simplement, les faits. Nous sommes intervenus parce que cela s'avérait nécessaire pour rétablir la stabilité au Darfour et non l'inverse : l'opération Été décisif n'a donc pas déstabilisé la région, bien au contraire.

S'agissant de ce que dit le rapport du Secrétaire général concernant les obstacles qui ont entravé le travail de la Mission, je me demande de quel genre d'obstacles

parle le Sous-Secrétaire général, étant donné que le Secrétaire général, dans son rapport, indique qu'au cours de la période considérée, 595 visas ont été délivrés et sept demandes de visas rejetées. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est une opération de l'Union africaine et nous y tenons. Nous ne souhaitons pas entraver son action. Nous souhaitons coopérer avec elle et c'est que ce que je tenais à préciser ici, pour que le Conseil comprenne ce qui se passe, et notamment la raison pour laquelle nous avons lancé l'opération Été décisif. Il s'agit d'une opération à saluer, car elle a permis de rétablir la stabilité au Darfour.

Je reviens à ma déclaration. Je souhaite avant tout vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes convaincus que sous votre présidence, la question du Darfour sera abordée sous une perspective différente, sachant que votre pays est un pays frère, lié au Soudan par des relations de longue date. Nous tenons à remercier le Sous-Secrétaire général de son exposé, même si, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas d'accord avec sa première partie. Nous remercions également M. Abiodun Oluremi Bashua, adjoint du Représentant spécial conjoint de la MINUAD, auquel nous souhaitons la bienvenue puisqu'il nous a honorés de sa présence pendant les délibérations du Conseil aujourd'hui, d'autant que celles-ci coïncident avec les consultations en cours sur la résolution relative à la prorogation périodique du mandat de la MINUAD.

Au moment où je fais cette déclaration devant le Conseil, le Soudan entame une nouvelle phase très prometteuse, pleine d'espoir. Le Président Omer Hassan Ahmed Al-Bashir a été élu pour un nouveau mandat après sa grande victoire bien méritée aux élections, du 13 au 16 avril dernier, qu'il a remportées avec 94,5 % des voix comme l'indique le paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, après quoi il a formé un gouvernement à large base pour inaugurer cette nouvelle phase. Au paragraphe 16, le rapport indique également que le scrutin au Darfour s'est déroulé dans le calme et sans incident majeur. Le Conseil a sans doute suivi le discours du Président de la République devant l'Assemblée nationale à l'occasion de son investiture. Il a parlé d'amnistie et invité de nouveau tous les groupes armés qui sévissent encore à écouter la voix de la raison et à participer au processus de dialogue national global.

Animé de cet esprit, le nouveau Gouvernement soudanais entame donc cette nouvelle phase avec une

détermination plus forte que jamais de réactiver le processus de dialogue national, sans exclusive aucune. Dans le même temps, nous espérons que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble assumeront leurs responsabilités en ce qui concerne ceux qui refusent de souscrire au Document de Doha pour la paix au Darfour. Par ailleurs, conformément aux lignes directrices du discours du Président de la République, nous sommes déterminés à renforcer notre coopération et notre coordination avec l'Organisation des Nations Unies et tous ses organismes et institutions, en vue de mener à bon terme le processus de reconstruction et de stabilisation au Darfour. L'état d'esprit, pour cette nouvelle phase, est à la coopération, à la coordination et à l'ouverture vers l'ONU, et non à la rivalité et aux inexactitudes s'agissant de la réalité, qui troublent l'esprit. Nous souhaitons coopérer avec les organes et organismes de l'ONU, et ses entités au Darfour, en vue de mener à bien le processus de reconstruction, notamment grâce à la reprise des processus de médiation et de réconciliation entre les tribus, afin de mettre fin aux violences tribales au Darfour et de concentrer nos efforts sur le développement et le relèvement de la région.

Pour ce qui est de la stratégie de sortie de la MINUAD, nous espérons que la résolution portant prorogation du mandat de la Mission contiendra des dispositions claires à ce sujet, sur la base des accords auxquels est parvenu ce mois le groupe de travail conjoint. Nous rappelons à cet égard que le paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014) était tout à fait clair et direct, puisque le Conseil y prie le Secrétaire général de conduire, en concertation étroite avec l'Union africaine et en sollicitant le point de vue de toutes les parties prenantes – dont les Nations Unies bien entendu –, une analyse de la réalisation de l'examen de la MINUAD, y compris des résultats obtenus dans le cadre des priorités stratégiques.

Nous coopérons pleinement avec le groupe de travail. Il ne s'agit pas d'une nouvelle demande. Le Conseil a adopté cette stratégie dans la résolution 2173 (2014) par laquelle il a renouvelé le mandat de la Mission et a fait un certain nombre de recommandations concernant la stratégie de sortie et le transfert de certaines tâches de la Mission à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan, au vu des progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, et des conditions de sécurité et de stabilité que connaît l'État du Darfour, hormis quelques affrontements tribaux ou poches où

séviennent les groupes armés restants, qui essaient, de temps à autre, de procéder à des opérations militaires pour entraver et bloquer la mise en œuvre de dispositions restantes du Document de Doha et porter atteinte à la planification de la stratégie de sortie de la Mission. Cela nous amène à poser la question suivante : pourquoi ces groupes armés continuent-ils de mener ces activités? Pourquoi certaines composantes de ces groupes armés font-elles obstacle au rétablissement de la paix dans les cinq États fédéraux du Darfour? C'est pour entraver le retour volontaire des déplacés, afin que ces personnes restent dans les camps et que ces groupes continuent d'avoir un prétexte pour porter des armes.

Comme nous l'avons dit dans nos précédentes déclarations, nous ne réclamons pas une stratégie de sortie immédiate de la MINUAD. Nous ne l'avons jamais fait. Bien au contraire, nous avons dit que nous sommes en train de mettre en œuvre une stratégie graduelle en coopération avec l'Union africaine et les Nations Unies, consistant à réduire immédiatement les effectifs de la composante militaire de la Mission et des autres composantes dans les zones suffisamment stables, où la sécurité a été rétablie. Je parle ici du Darfour occidental et de trois régions du Darfour central.

Cette réduction des effectifs se fait par étapes dans d'autres régions, sur la base des objectifs dont nous sommes convenus. C'est pourquoi je tiens à souligner dans cette salle que nos institutions sont prêtes à entreprendre les opérations de sécurité nécessaires, et nous prions le Secrétariat de renforcer les capacités de l'équipe de pays pour lui permettre de s'acquitter des fonctions transférées de la MINUAD, en application de la résolution 2173 (2014).

Lorsque nous examinons la situation sur le plan de la sécurité au Darfour, nous devons faire une distinction entre les conflits tribaux, qui ont toujours marqué la région, et les autres conflits. Il n'y a plus de conflits armés ouverts entre les groupes rebelles et le Gouvernement, à l'exception de quelques poches de résistance où sont menées des opérations de sabotage très limitées. Il est inapproprié de parler de conflit ouvert avec de tels groupes, hormis, comme je viens de le mentionner, avec le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qui a traversé nos frontières le 26 avril afin de mener ce type d'activités destructrices. Les Forces d'appui rapide ont réagi à temps, mais, outre ces faits, il n'y a pas eu de conflit ouvert avec d'autres groupes armés. D'un autre côté, la violence tribale a toujours été présente au Darfour, comme je l'ai souligné,

et nous avons tous pu observer les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour contenir la violence et en éliminer les causes profondes. Le Gouvernement a pu compter sur l'aide des chefs tribaux pour réconcilier un certain nombre de tribus, et ces efforts se poursuivent.

La question des personnes déplacées doit être abordée dans le contexte des initiatives de développement, et, à cette fin, le Gouvernement soudanais a besoin d'être soutenu en levant les sanctions unilatérales injustes qui lui sont appliquées, et il prie les donateurs de continuer de fournir une assistance en mettant en œuvre le Document de Doha. Les conflits tribaux découlent de problèmes sociaux et de développement, et le meilleur moyen de les éviter serait de lever les sanctions et d'annuler notre dette, ce qui nous aiderait à régler les conflits liés à des problèmes tels que les droits sur l'eau et l'exploitation des pâturages, qui sont répandus en Afrique, notamment dans la région du Sahel.

C'est pourquoi nous rejetons les paragraphes 18 et 19 du rapport, concernant les incidents dans la région de Kass. Le rapport déforme la vérité, et nous avons déjà parlé de cet incident, qui est un double incident, et non un incident unique. Le premier s'est produit le 23 avril, lorsque cinq membres d'un groupe armé ont saisi un véhicule de la MINUAD près d'un point d'eau à Kass; le deuxième incident est survenu lorsque le groupe qui avait saisi le véhicule a été poursuivi, et plusieurs groupes ont fait feu sur des Zaghawa, alors que ceux-ci avaient même brandi des drapeaux blancs, faisant deux morts et plusieurs blessés parmi des civils innocents. Le véhicule a été récupéré par les groupes armés soudanais suite à un affrontement avec ceux qui l'avaient saisi, et il a été rendu à la MINUAD.

Nous avons également des réserves au sujet du paragraphe 28 du rapport, qui contient des informations incorrectes en ce qui concerne l'évacuation d'un soldat de la paix éthiopien blessé dans la zone de Moukjar. Nous présentons une nouvelle fois nos condoléances au Gouvernement éthiopien frère et à la famille du défunt. Nous l'avons traité comme s'il avait été un soldat soudanais. Le fait est qu'il est tombé d'un poste d'observation, et sa tête a percuté un conteneur métallique. Ses blessures étaient très graves, mais il a été transporté par les services de renseignement militaires à un avion en vue de son évacuation sanitaire, qui a été retardée par les procédures administratives préalables au décollage de l'aéronef. Malheureusement, cet incident s'est produit au moment où les Forces

d'appui rapide affrontaient des éléments du MJE qui s'étaient infiltrés à travers nos frontières dans la zone de Nakhara, non loin de la région de Moukjar.

Nous présentons une fois de plus nos condoléances et réitérons notre volonté de coopérer avec l'ONU et ses entités au Darfour, notamment la MINUAD. Nous voulons faciliter la tâche de cette opération très africaine. Le Soudan est un pays africain et fait partie intégrante de l'Afrique, et nul au Conseil ne peut affirmer que nous essayons d'entraver les opérations de la MINUAD et de dresser des obstacles sur son chemin. Au contraire, nous attachons une grande importance à la sûreté et à la sécurité de la Mission et de tous ses membres, et il va sans dire que nous appuyons la facilitation de leurs efforts. C'est ainsi que la semaine dernière, lorsque les Forces d'appui rapide ont récupéré cinq véhicules saisis et les ont rendus à la MINUAD, nous avons clairement montré notre volonté de coopérer.

Dans le même temps, nous devons mettre en œuvre la stratégie de sortie progressive et souple adoptée par les parties. Nous souhaitons dire aux personnes qui se sont retrouvées dans des camps qu'elles doivent se préparer à rentrer dans leurs foyers pour reprendre leurs activités quotidiennes et vivre de nouveau une vie normale. Le simple fait de lancer la stratégie de sortie enverra un message aux chefs rebelles qui ont rejeté le Document de Doha et les poussera à mettre de côté leurs doutes et leurs hésitations, à écouter la voix de la raison et à se réengager dans le processus de paix et de reconstruction, en particulier à la lumière de la déclaration d'amnistie et des garanties offertes par le Président de la République dans sa dernière allocution au Parlement. Nous attendons une décision technique en ce

qui concerne le renouvellement du mandat de la Mission, en particulier les paragraphes concernant la stratégie de sortie des régions convenues dans le cadre du groupe de travail, notamment le Darfour oriental et les régions d'Um Kadada (Darfour septentrional), de Toulos (Darfour méridional) et de Malha (Darfour central).

S'agissant de nouveau des paragraphes du rapport dans lesquels il est affirmé que le Gouvernement soudanais a utilisé des armes interdites dans certaines régions, je tiens à dire que ces informations n'ont pas été confirmées et ne doivent donc pas être présentées au Conseil en l'état. Elles sont fausses. Elles ne peuvent faire référence aux Forces d'appui rapide, qui sont souples, équipées d'armes légères et qui, comme chacun le sait, ne possèdent pas d'armes lourdes. C'est la raison pour laquelle nous rejetons ces allégations. Je réitère que nous avons atteint un stade où nous pouvons nous montrer beaucoup plus ouverts que par le passé, en particulier à la lumière des garanties concernant l'amnistie offertes par le Président aux chefs des groupes armés encore actifs. Nous sommes sur le point d'entrer dans une phase durant laquelle nous aurons besoin de l'aide et de la collaboration du Conseil. Nous n'épargnerons aucun effort pour coopérer avec l'ONU et ses entités, et nous prions le Conseil d'envoyer le message approprié aux groupes armés qui hésitent encore à prendre part au processus politique afin de les encourager à s'associer au processus de paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*